



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le **22 DEC. 2009**

**Secrétariat général**

**Direction générale des  
ressources humaines**

**Sous-direction du  
recrutement**

Bureau des concours  
des personnels  
administratifs,  
techniques, sociaux et  
de santé, des  
bibliothèques et des  
ITRF

DGRH/D5/ITRF  
n° **09-335**

Affaire suivie par  
Fabien Gillet  
Téléphone  
01 55 55 06 28  
Télécopie  
01 55 55 22 90  
Mél  
fabien.gillet  
@education.gouv.fr

72, rue Regnault  
75243 Paris cedex 13

La ministre de l'enseignement supérieur et de la  
recherche

à

mesdames et messieurs les recteurs d'académie et  
chanceliers des universités

mesdames et messieurs les présidents d'universités  
et directeurs d'établissements d'enseignement  
supérieur

mesdames et messieurs les présidents et directeurs  
d'établissements publics à compétence nationale  
relevant de l'éducation nationale

mesdames et messieurs les directeurs des  
établissements scientifiques et techniques

mesdames et messieurs les directeurs de  
l'administration centrale

**Objet : Organisation des concours ITRF - session 2010**

La présente note a pour objet de porter à votre connaissance les informations  
nécessaires au bon déroulement de cette nouvelle session de concours des ingénieurs et  
personnels techniques, de recherche et formation (ITRF).

Elle doit permettre aux centres organisateurs et affectataires de ces concours de mener à  
bien leurs missions, tout en rappelant la nécessité d'achever les opérations:

- le **22 juillet 2010 (délai de rigueur)** pour les concours de catégorie A ;
- le **30 juillet 2010 (délai de rigueur)** pour les concours de catégorie B.

Cette lettre appelle également à nouveau votre attention sur l'effort demandé aux  
bureaux des concours des centres organisateurs suite à la modification du calendrier, au  
raccourcissement des délais d'organisation des concours et de l'importance que revêt  
l'implication de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur, des  
établissements publics nationaux, des rectorats et de l'administration centrale dans  
l'organisation des concours ITRF.

PJ : Annexe 1 & 2 : calendriers des concours  
Annexe 3 : Exemple de présentation du descriptif de poste

LETTRE CONCOURS ITRF AUX CO.doc



2 / 3

## **I. Les centres organisateurs des concours ITRF des catégories A**

Comme en 2009, la répartition des concours ITRF entre les établissements du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est effectuée, entre autre, au prorata du nombre de personnels ITRF recrutés au sein de chaque établissement.

Par ailleurs, dans un souci d'alternance, les centres gérant les mêmes concours de catégorie A depuis au moins quatre années sont appelés à formuler de nouvelles propositions.

## **II. Le calendrier des concours ITRF, session 2010**

Vous trouverez en annexe 1 le calendrier des concours ITRF de catégories A. Le calendrier peut, par ailleurs, être consulté à l'adresse Internet ci-dessous :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/personnel/itrf>

Il est impératif, **pour une nomination des agents au 1<sup>er</sup> octobre 2010**, de procéder à la **remontée des dossiers, avant le 30 juillet 2010**.

## **III. Les concours de catégorie B et C**

En accord avec les responsables de zone, les calendriers des concours de catégorie B et C devraient se caler sur celui des concours des catégories A.

La répartition des concours de catégorie B et C entre les différents centres organisateurs sera effectuée, pour chaque zone, par le responsable de zone.

Elle sera communiquée au bureau DGRH D5 via un outil informatique mis à leur disposition, afin que ce dernier assiste les centres organisateurs sur le plan réglementaire et technique.

Je remercie tout particulièrement les coordonateurs de zone pour leur active participation à cette opération et vous invite à une parfaite collaboration.

## **IV. Les descriptifs de postes offerts aux concours de catégorie A<sup>1</sup>**

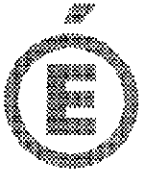
Une information sur les postes offerts doit être assurée en direction des candidats et ce, dès qu'auront été validés les types et les nombres de postes que vous offrez aux concours (soit en janvier 2010).

En effet, au cours des dernières sessions, les candidats ont eu tendance à multiplier les inscriptions dans tous les établissements offrant des postes dans un même emploi-type. Ce phénomène a pu engendrer un grand nombre de défections lors des phases d'admission, entraînant par la même un coût important pour les établissements affectataires. Cela s'explique en partie par une publicité parfois insuffisante, ou trop tardive, sur les postes offerts.

Je vous demande donc de mettre en ligne, sur le site Internet de votre établissement ou service, un descriptif des postes vacants dans les meilleurs délais. Il est fortement recommandé d'en informer votre bureau des concours. L'adresse de votre site Internet, recueillie lors de l'opération COLOR-ITARF, sera mise à la disposition des candidats lors de leur préinscription sur le site Internet du ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/personnel/itrf>.

Il est donc primordial de renseigner dans COLOR-ITARF une adresse (URL), la plus directe possible, vers les descriptifs de poste de votre établissement, ainsi que de veiller

<sup>1</sup>Vous trouverez en annexe un exemple de présentation du descriptif de poste.



3 / 3

à l'actualisation de l'adresse e-mail (courriel) du contact gestionnaire de la phase locale d'admission des concours ITRF de catégorie A dans votre établissement.

#### **V. La formation des services concours des établissements**

Le bureau DGRH D5 et la Cellule Informatique de la DGRH proposeront à l'attention des centres organisateurs, une présentation des différents systèmes d'information destinés à gérer les concours ITRF (Senorita, site InfosConcoursITRF, etc.).

Des formations réglementaires pour les centres organisateurs et les établissements affectataires seront également reconduites, en liaison avec l'association PARFAIRE.

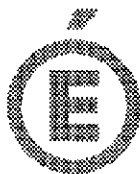
Enfin, une formation à destination des experts sera organisée en cours d'année.

Les modalités d'organisation de ces formations vous seront précisées ultérieurement.

Je tiens à vous remercier par avance des efforts que vous pourrez accomplir afin d'assurer, comme chaque année, le bon déroulement des recrutements ITRF pour la session 2010.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la  
recherche et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines

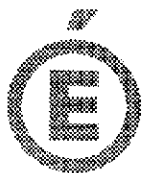
Josette THÉOPHILE



## Annexe 1

### CALENDRIER DES CONCOURS ITRF DE CATÉGORIES A - SESSION 2010

Opération	Date
Color-itarf : demande en ligne d'ouverture des concours par les établissements	Du 5 au 12 janvier 2010
Publi-itarf : consultation en ligne des postes offerts aux concours par les établissements	Du 19 au 25 janvier 2010
Ouverture des inscriptions	23 février 2010
Clôture des inscriptions (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidature aux centres organisateurs)	19 mars 2010
Organisation des épreuves d'admissibilité Proclamation des résultats de la phase d'admissibilité des concours et publication des résultats sur le site web du ministère	<b>IMPERATIVEMENT AVANT LE 25 MAI 2010</b>
Organisation des épreuves d'admission Proclamation des résultats de la phase d'admission des concours et publication par les centres organisateurs des résultats sur le site web du ministère	<b>IMPERATIVEMENT AVANT LE 22 JUILLET 2010</b>
<b>REMONTÉE DES DOSSIERS DES LAURÉATS DES CONCOURS</b>	<b>IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUILLET 2010</b>
Laureat-IT	Du 1 <sup>er</sup> au 10 septembre 2010
Affectations	1 <sup>er</sup> octobre 2010



## Annexe 2

### CALENDRIER DES CONCOURS ITRF DE CATÉGORIES B - SESSION 2010

Opération	Date
Color-itarf : demande en ligne d'ouverture des concours par les établissements	Du 5 au 12 janvier 2010
Publi-itarf : consultation en ligne des postes offerts aux concours par les établissements	Du 19 au 25 janvier 2010
Ouverture des inscriptions	23 février 2010
Clôture des inscriptions (date limite de renvoi ou de dépôt des dossiers de candidature aux centres organisateurs)	19 mars 2010
Organisation des épreuves d'admissibilité  Proclamation des résultats de la phase d'admissibilité des concours et publication des résultats sur le site web du ministère	-
Organisation des épreuves d'admission  Proclamation des résultats de la phase d'admission des concours et publication par les centres organisateurs des résultats sur le site web du ministère	-
<b>REMONTÉE DES DOSSIERS DES LAURÉATS DES CONCOURS</b>	<b>IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUILLET 2010</b>
Affectations	1 <sup>er</sup> octobre 2010



### Annexe 3

## EXEMPLE DE PRÉSENTATION DU DESCRIPTIF DE POSTE OFFERTS AUX CONCOURS DE CATÉGORIE A<sup>2</sup>

*Attention : il conviendra de veiller à la conformité des mentions portées sur ce descriptif avec le contenu de la fiche-métier correspondante du référentiel des emplois-types.*

**« Intitulé de l'emploi type »**

**(Exemple : Ingénieur en biologie)**

#### Référence du concours

**Corps** : ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe  
**Nature du concours** : externe  
**Branche d'activité professionnelle (BAP)** : « A » Sciences du vivant  
**Famille professionnelle** : Biologie et recherche médicale  
**Emploi type** : Ingénieur en biologie  
**Nombre de postes offerts** : 1  
**Localisation du poste** : intitulé du service ou laboratoire / localisation géographique éventuellement

Inscription sur Internet : [www.education.gouv.fr/personnel/itrfr](http://www.education.gouv.fr/personnel/itrfr) du jj/mm au jj/mm 2010<sup>3</sup>, cachet de la poste faisant foi (sous réserve de confirmation au Journal Officiel).

**Définition et principales caractéristiques de l'emploi type sur Internet** : <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men>

#### **Activités essentielles**

S'assurer que les activités essentielles du poste sont bien mentionnées sur la fiche-métier du référentiel. Elles peuvent être plus précises que sur la fiche-métier (ex : conception et réalisation d'un projet technologique dans un domaine particulier de la biologie : la biologie moléculaire) mais en aucun cas contradictoires par rapport au contenu de cette dernière.

#### **Compétences requises**

S'assurer que les compétences requises sont bien mentionnées sur la fiche-métier du référentiel. Elles peuvent être plus précises que sur la fiche-métier (ex : maîtrise d'un domaine particulier de la biologie : la biologie moléculaire) mais en aucun cas contradictoires par rapport au contenu de cette dernière.

Attention : veiller à respecter le principe d'égal accès aux emplois publics ; les compétences requises ne doivent pas être de nature à favoriser certains candidats par rapport à d'autres (ex : maîtrise de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement : de nature à favoriser les candidats déjà en fonction dans l'établissement).

#### **Environnement et contexte de travail**

Descriptif du service : nom, missions, nombre d'agents dans le service, nombre d'agents à encadrer.

Contraintes particulières : travail le week-end ou la nuit, déplacements fréquents, logement de fonction.

<sup>2</sup> L'adresse de votre site Internet, recueillie lors de l'opération COLOR-ITRF, sera mise à la disposition des candidats lors de leur préinscription sur le site internet du ministère : [www.education.gouv.fr/personnel/itrfr](http://www.education.gouv.fr/personnel/itrfr) (non seulement dans un document téléchargeable présentant la liste exhaustive des emplois offerts aux concours de catégorie A ; mais également directement depuis l'application web de préinscription aux concours ITRF).

<sup>3</sup> A compléter en fonction des dates d'ouverture du registre d'inscription.